

Différents points présentés par Anouk :

- **4th International Fascia Research Congress** : une équipe part à Washington pour présenter un workshop. Christian, Hélène Pennel, Anne Lieutaud, Cyril Dupuis ..
- **Rob** présente l'évolution de la fasciathérapie en Belgique, avec de nouveaux législateurs, il y a eu des échanges et ils ont du choisir entre kiné et ostéo pour intégrer la fasciathérapie. Comme l'asso belge est assez importante avec plus de 200 membres, les instances ne peuvent pas les éviter.

Le plus grand syndicat de kiné nous a contacté : Axon cf lettre officielle , c'est ce syndicat qui est majoritaire et qui discuter avec les instances nationales.

En Belgique, il y a eu la reconnaissance de 6 spécificités en kiné, il y aura bientôt un kiné généraliste et un kiné spécialiste (en fonction de ses compétences acquises) avec en projet 12 spécialités. Dans les projets, il y a une spécialité en « kiné fasciale », dans ce groupement, il y aura la fasciathérapie notamment ;  
C'est une bonne nouvelle car en Belgique, la fasciathérapie est légale.

Il y a aussi les liens avec l'université et des contacts :

- Paul fait son doctorat à l'école du dos
- Le Pr Rosen donne des moyens pour des recherches dans des master universitaires à Gand, en kinésithérapie,
- le Pr Vassen de Louvain où Philippe Rosier donne des cours,

Tout est en mouvement en Belgique, il y a une orientation donnée où les universités officielles et les enseignements privés assez importants doivent travailler ensemble.

- **Recherche en fasciath** :

On a envoyé un questionnaire pour lequel il faut répondre pour tester la faisabilité d'une étude en nombres et ainsi avoir du poids avec cette étude.

**Il faut répondre +++++**

Et après, il y aura une présentation de l'étude pour les kinés participants. Le but est d'étudier notre pratique et communiquer sur cette pratique, à partir de questionnaires validés.

- **Mise à jour de toute la base de données des adhérents** : Anouk rappelle qu'il faut mettre à jour les adresses mail car ce serai le moyen quasi unique de communiquer avec les adhérents.
- **Les 20 ans de l'ANKF** : avez vous des idées, des envies ? est-ce important ? regroupement amical et festif, ? amical, festif et professionnel ?
- **AISBL** : on a commencé à travailler avec Me Robard ; A partir de mi janvier, elle avance sur le projet.
- **Actions en justice** :

- *Miviludes en diffamation* : procédure arrêtée car elle n'a pas été jugée, cf pas de diffamation. « les propos tenus par la Miviludes ne sont pas détachables de leurs fonctions, donc ce n'est pas de la diffamation ».
  - Il nous reste la possibilité d'aller au tribunal administratif, ce n'est pas conseillé car ce n'est pas gagné (il faudrait aller en cassation).
  - On a fait un courrier à la Miviludes pour leur dire que nous sommes bien conscient que nous n'avons pas perdu, et qu'on reste vigilant sur leur manière de parler de nous, et aussi que nous sommes ouvert à la discussion, cf notre motivation 1° n'était pas d'attaquer mais d'avoir réparation.
  - Actuellement, il y a des dommages et intérêts à verser de la part de l'ANKF pour équilibrer leur frais de la Miviludes, pour l'instant, ils ne nous ont pas été réclamés (DILA, Fenech, Président Dila.. )
- *Recours mené par Monod* :
  - *Rappel* : c'est un recours administratif, pour demander à rectifier l'information parue dans le guide « santé et dérives sectaires », l'instruction finie depuis la semaine dernière, on attend le jugement. On veut une décision administrative
  - Ce que l'on sait : dans notre recours contentieux, dans le mémoire en défense de la miviludes, ils disent que « *nous n'avons jamais dit que la fasciathérapie est une dérive sectaire, nous avons parlé de risque ...* », la discussion est aussi sur la stigmatisation ??
  - On attend donc le jugement ...
- *Recours au conseil d'état auprès du CNOMK* : le(la) rapporteur public a présenté ses conclusions au conseil d'état, cette dame a mis beaucoup de respect dans la présentation de notre pratique, elle ne parle pas de dérive, ni de charlatanisme, on retient cela +++ , elle rejette notre recours pour abus de pouvoir et insuffisance de preuves scientifiques. Les conclusions devraient être rendus début décembre.